

Traduction, bilinguisme et langue de travail : une étude de cas au sein de la fonction publique fédérale canadienne

Matthieu Leblanc

Volume 59, numéro 3, décembre 2014

Traduction et plurilinguisme officiel
Translation and Official Multilingualism

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1028656ar>
DOI : <https://doi.org/10.7202/1028656ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Les Presses de l'Université de Montréal

ISSN

0026-0452 (imprimé)
1492-1421 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Leblanc, M. (2014). Traduction, bilinguisme et langue de travail : une étude de cas au sein de la fonction publique fédérale canadienne. *Meta*, 59(3), 537–556.
<https://doi.org/10.7202/1028656ar>

Résumé de l'article

Seront présentés, dans le présent article, les résultats partiels d'une étude ethnographique menée dans un ministère de la fonction publique canadienne situé en milieu minoritaire francophone (Moncton, Nouveau-Brunswick). Il sera notamment question de la place qu'occupe la traduction dans ce milieu de travail et du rôle qu'elle y joue. L'étude révèle que même si l'anglais et le français sont les langues officielles de travail dans ce ministère (en vertu de la *Loi sur les langues officielles* du Canada), c'est l'anglais qui demeure la langue de travail commune ; c'est ainsi grâce à la traduction que le ministère est en mesure de répondre à ses obligations en matière de langue de travail. Il s'agit donc d'un environnement de travail diglossique où les deux langues, malgré leur statut officiel, n'ont ni le même poids ni le même prestige. Cette situation soulève des questions importantes sur la place du français comme langue de travail, les stratégies de traduction privilégiées, les rapports de pouvoir entre les langues et les locuteurs, et enfin l'efficacité de la politique linguistique institutionnelle du gouvernement du Canada.

Traduction, bilinguisme et langue de travail : une étude de cas au sein de la fonction publique fédérale canadienne

MATTHIEU LEBLANC

Université de Moncton, Moncton, Canada

matthieu.leblanc@umoncton.ca

RÉSUMÉ

Seront présentés, dans le présent article, les résultats partiels d'une étude ethnographique menée dans un ministère de la fonction publique canadienne situé en milieu minoritaire francophone (Moncton, Nouveau-Brunswick). Il sera notamment question de la place qu'occupe la traduction dans ce milieu de travail et du rôle qu'elle y joue. L'étude révèle que même si l'anglais et le français sont les langues officielles de travail dans ce ministère (en vertu de la *Loi sur les langues officielles* du Canada), c'est l'anglais qui demeure la langue de travail commune; c'est ainsi grâce à la traduction que le ministère est en mesure de répondre à ses obligations en matière de langue de travail. Il s'agit donc d'un environnement de travail diglossique où les deux langues, malgré leur statut officiel, n'ont ni le même poids ni le même prestige. Cette situation soulève des questions importantes sur la place du français comme langue de travail, les stratégies de traduction privilégiées, les rapports de pouvoir entre les langues et les locuteurs, et enfin l'efficacité de la politique linguistique institutionnelle du gouvernement du Canada.

ABSTRACT

This article presents the partial results of an ethnographic study carried out in a Canadian public service department located in a minority francophone community (Moncton, New Brunswick). It focuses on the role and place of translation in that particular work environment. The study shows that while English and French are both official languages of work within the department (under the *Official Languages Act* of Canada), the common language of work remains English and it is through translation that the department is able to meet its official languages requirements. It is thus a diglossic work environment where English and French, despite their official status, have neither the same weight nor the same prestige. This raises important questions regarding the use of French as a language of work, translation strategies, power relations between languages and speakers, and finally the effectiveness of the Canadian government's institutional language policy.

MOTS CLÉS/KEYWORDS

traduction institutionnelle, bilinguisme officiel, minorités linguistiques, fonction publique, Canada

Institutional translation, official bilingualism, linguistic minorities, public service, Canada

C'est plus simple de le faire en anglais et puis de le soumettre à la traduction.
De cette façon, le français sera de meilleure qualité.
(Patrice, participant à l'étude)

1. Introduction

Comme l'affirme Meylaerts, « il n'y a pas de politique de langue sans politique de traduction » (2011a : 743). C'est bien le cas du Canada, où une politique linguistique va de pair avec une politique de traduction. Fort de son dualisme linguistique officiel, le Canada a une longue tradition de traduction, qui fait aujourd'hui partie intégrante de ses institutions et de son fonctionnement. En effet, il ne serait pas faux de dire que c'est en grande partie grâce à la traduction que le Canada – tout comme certaines de ses provinces, notamment le Nouveau-Brunswick – est en mesure de répondre à ses obligations en matière de langues officielles. Cela dit, sur le plan « micro », on sait encore peu de choses de la place réelle qu'occupe la traduction au sein des institutions du gouvernement fédéral et, surtout, sur le rôle qu'elle y joue. Comment, par exemple, la traduction, essentielle au fonctionnement des diverses institutions fédérales en ce sens qu'elle leur permet de répondre à leurs exigences en matière de bilinguisme, se pratique-t-elle au quotidien, en l'occurrence au sein d'un ministère ou d'une agence ? Comment s'articule-t-elle avec les politiques linguistiques en matière de langue de travail ? Comment expliquer, par exemple, qu'elle se fait de façon quasi unidirectionnelle, c'est-à-dire à partir de la langue de la majorité, l'anglais, vers la langue de la minorité, le français ? Et de quelle manière les activités de traduction sont-elles révélatrices de la place qu'occupe chacune des langues dans l'administration fédérale et des rapports de pouvoir hiérarchique qui sont établis entre elles ? Enfin, quel rôle particulier lui est-il dévolu en milieu minoritaire francophone canadien ?

Voilà autant de questions que nous aborderons dans les lignes qui suivent. Nous nous appuyons, pour les besoins de cet article, sur les résultats d'une étude ethnographique réalisée dans les bureaux d'un ministère de la fonction publique canadienne situé au Nouveau-Brunswick, c'est-à-dire en milieu minoritaire francophone. Dans un premier temps, nous présenterons les fondements de notre étude et fournirons des données sur la région, le ministère et la langue de travail, données contextuelles essentielles à la compréhension de notre analyse des pratiques langagières. Dans un deuxième temps, nous examinerons de manière critique le rôle et la place de la traduction dans ce ministère en soulevant un certain nombre de questions sur les perceptions qu'en ont les utilisateurs, les stratégies de traduction privilégiées et les liens avec la langue de travail et la politique linguistique au sens large.

2. Présentation générale de l'étude

2.1. L'objet d'étude

Notre étude porte sur les pratiques langagières et le bilinguisme dans un milieu de travail bilingue de la fonction publique fédérale canadienne se trouvant à Moncton, au Nouveau-Brunswick, en milieu minoritaire francophone canadien. Si nous avons choisi d'étudier la fonction publique canadienne, c'est parce que, contrairement à bien d'autres milieux de travail, elle est régie par une politique linguistique qui fait que, très souvent, la traduction y occupe une place non négligeable. La question

principale, ou programmatique, à laquelle nous avons cherché à répondre est celle de savoir « Qui parle quelle langue, quand, où, avec qui, comment et, surtout, pourquoi et dans quel but ? » et, bien sûr : « Dans quelle langue rédige-t-on ? » et « Vers quelle langue traduit-on ? » Bref, dans quelle mesure l'anglais et le français sont-ils langues de travail ? Quel rôle la traduction joue-t-elle ? Et pourquoi ?

Notre point de départ a été éminemment sociolinguistique, dans son sens très large, de manière à tenir compte des rapports complexes entre langue, locuteurs et société. C'est ainsi que nous nous sommes penché non seulement sur les pratiques langagières à l'oral mais également sur les pratiques à l'écrit, à savoir la rédaction et, partant, la traduction. Au cœur de notre démarche figure la notion de « représentations linguistiques », que Calvet définit de la façon suivante :

Du côté des représentations [qui s'opposent aux pratiques langagières concrètes] se trouve la façon dont les locuteurs pensent les pratiques, comment ils se situent par rapport aux autres locuteurs, aux autres pratiques, comment ils situent leur langue par rapport aux autres langues en présence [...]. (1999 : 158)

Selon Calvet, les représentations déterminent, entre autres choses, les jugements sur les langues et les façons de les parler, les attitudes relativement aux langues, etc. (1999 : 158). Concept clé en sociolinguistique depuis les travaux de Labov dans les années 1970 (Labov 1976), la notion de représentation linguistique s'est révélée particulièrement utile dans les situations de contacts linguistiques, notamment dans la francophonie (Gueunier 1997 : 247 ; voir aussi Petitjean 2011). Il importe de préciser que l'analyse des représentations linguistiques des locuteurs, confrontée aux pratiques langagières observées, permet de mieux saisir les dynamiques linguistiques complexes qui sont créées dans un milieu donné. Elle permet somme toute de mieux contextualiser les pratiques – y compris les pratiques de rédaction et de traduction – et, surtout, de saisir ce que les locuteurs ont à dire au sujet des pratiques, à la fois leurs propres pratiques et celles des autres.

La notion d'« institution traduisante » figure également au cœur de notre analyse, la fonction publique canadienne pouvant être considérée comme une institution concrète en bonne et due forme. Comme l'explique Koskinen,

[v]iewing translation as a social institution offers interesting lines of research on questions such as how translators are socialized into their profession, and how professional conduct is negotiated and monitored socially. However, other, more concrete, levels of institution are also useful and relevant for studying translation. The first, and most programmatic, plea for taking the *concrete* translating institutions seriously in Translation Studies was expressed by Brian Mossop already back in the 1980s. (2011 : 55)

Effectivement, Mossop déplorait que la notion d'« institution traduisante » soit presque totalement absente des réflexions en traductologie. Par « institutions traduisantes », Mossop fait référence à des entreprises, des gouvernements, des religions, des journaux, etc., institutions qui décident des approches privilégiées dans les traductions qu'elles produisent (1988 : 65). Il s'intéresse plus particulièrement au gouvernement du Canada qui, en tant qu'institution traduisante, préconise la traduction dite « idiomatique », notion sur laquelle nous reviendrons plus loin.

Enfin, notre étude s'inscrit dans le droit fil des recherches menées sur les minorités linguistiques, plus précisément les minorités francophones en contexte canadien,

et dans le domaine des politiques linguistiques et de l'aménagement linguistique. Pour les besoins de cet article, nous nous intéresserons notamment au rôle que joue la traduction au sein des communautés linguistiques minoritaires (Cronin 1995; Toury 1985) en lien avec les politiques linguistiques (Meylaerts 2009; 2011a).

2.2. *Fondements méthodologiques*

Ethnographique dans son essence et donc foncièrement qualitative, notre approche s'est fondée sur une analyse de données recueillies sur le terrain, c'est-à-dire au sein même du milieu de travail à l'étude. Nous avons cherché avant tout à observer les locuteurs à l'œuvre, à les interroger et à analyser les pratiques langagières sous toutes leurs coutures, tant à l'oral (interactions diverses) qu'à l'écrit (rédaction, traduction). Pour arriver à une triangulation des données, nous nous sommes appuyé sur le modèle du « sablier » (Blanchet 2000), qui prévoit un passage du global – qui se fait par le truchement de l'observation participante – à l'analytique – c'est-à-dire les entretiens – pour aboutir à une analyse globale, une synthèse interprétative. Il s'agit d'une approche empirico-inductive qui ne prévoit pas la formulation d'hypothèses au préalable, l'objectif étant de « tent[er] de développer une compréhension des phénomènes à partir d'un tissu de données plutôt que de recueillir des données pour évaluer un modèle théorique préconçu ou des hypothèses *a priori* » (Blanchet 2000: 30). Courante dans bien des disciplines, l'approche ethnographique gagne en effet du terrain en traductologie ces dernières années:

Translation Studies researchers have recognized the versatility of ethnography as an approach to and research method for exploring translation practices in the broadest sense, in such diverse areas as medical interpreting [...], asylum seeker procedures [...], translation at the European Commission and Parliament (Koskinen 2008) and literary translation [...]. Further, ethnography has been put forward as a viable approach to Translation Studies (2002). (Flynn 2010: 116)

Qui plus est, notre approche s'inscrit dans le courant de la sociolinguistique dite critique, qui permet

[d]e relier la description et l'analyse des pratiques langagières précises à des moments historiques et socialement bien situés, à une description, une interprétation et une explication qui tiennent compte des dynamiques sociales à plus grande échelle, tant dans l'espace social que dans l'espace temporel [...]. (Heller 2002: 9; voir aussi Heller 2011)

Ainsi, nous ne nous sommes pas intéressé à la langue purement comme système, mais à la langue, et donc à la traduction, comme pratique sociale. Il y a là des parallèles étroits à établir avec les approches sociologiques à la traduction, qui justement considèrent la traduction comme une pratique sociale. Comme le signale Wolf,

[t]he newly developed approaches have shifted attention to various research fields which so far have been partly under-researched and/or under-theorized: training institutions, working conditions, professional institutions and their social role, [...] larger accounts such as translation on the global market, sociopolitical aspects of translation, [...] and many more. (2010: 337)

Quant aux méthodes proprement dites, notre étude de terrain au ministère s'est échelonnée sur plus de quatre mois, à temps plein, ce qui nous a permis de bien

circonscrire les pratiques et de gagner la confiance des participants. Nous avons ainsi pu mener plus d'une vingtaine d'entretiens semi-dirigés auprès de fonctionnaires francophones et anglophones, et discuter avec la quasi-totalité des employés de la section sur laquelle a porté notre étude (voir section 2.4). Les entretiens nous ont notamment permis de recueillir des données sur les participants (âge, scolarisation, langue maternelle, travail, etc.), les pratiques langagières (langue de travail, rédaction, traduction) et les représentations linguistiques. Aux entretiens se sont greffées de multiples activités d'observation des pratiques langagières, par exemple l'observation des réunions, des séances de formation et des interactions orales entre individus, puis l'analyse des pratiques langagières à l'écrit (processus de rédaction et de traduction, par exemple), etc. La principale phase de collecte des données (entretiens, observation ethnographique, etc.) s'est terminée à la fin de 2007; une seconde phase de collecte de données, plus modeste, a été réalisée auprès des traducteurs du ministère en 2012-2013, cinq ans plus tard, en guise de suivi.

Enfin, comme toute étude ethnographique, notre approche comporte une dimension réflexive qui nous amène à nous interroger sur notre rôle en tant que chercheur – et ancien traducteur – et en tant que membre de la communauté minoritaire à l'étude (Hubscher-Davidson 2011 : 10-12). S'il est vrai que nous n'avons pas cherché à formuler d'hypothèses de départ, il n'en demeure pas moins que notre vécu sociolinguistique, notre identité socioprofessionnelle et notre connaissance intime des pratiques langagières dans cette région de la francophonie minoritaire canadienne viennent forcément se superposer à notre analyse. Nul, bien entendu, ne peut prétendre à l'objectivité absolue et à la neutralité entière (Heller 2002 : 23). Cela étant, malgré notre connaissance de la situation sociolinguistique de l'Acadie, ce terrain, à savoir le milieu de travail, nous était inconnu.

2.3. La région du Grand Moncton : données démolinguistiques et sociohistoriques

Partie intégrante de la francophonie canadienne minoritaire, la région du Grand Moncton est souvent considérée comme la « capitale de l'Acadie » (Allain 2006). Selon les données du recensement de 2006, elle compte quelque 124 000 habitants, dont à peu près 100 000 (ou 80 %) dans les seules villes de Moncton, Dieppe et Riverview. Après avoir subi des contrecoups économiques majeurs dans les années 1980 par suite de la fermeture des ateliers des chemins de fer du Canadien National, le principal employeur de la région à l'époque, la région de Moncton a connu un essor économique remarquable depuis les années 1990, essor que les économistes attribuent en grande partie à l'entrepreneuriat, au marketing et à la concertation (Allain 2006). La région a entre autres misé sur sa « capacité bilingue », c'est-à-dire le bilinguisme de sa main-d'œuvre, pour inciter les grandes entreprises à venir y installer leurs centres d'appel et de service à la clientèle. Le bilinguisme est en effet un atout dont se targue la ville de Moncton depuis déjà bon nombre d'années en mettant de l'avant sa composition démolinguistique : en 2006, 62,3 % des habitants de la région métropolitaine de recensement (RMR) de Moncton avaient l'anglais comme langue maternelle, alors que 34,6 % avaient le français (Statistique Canada [données du recensement de 2006]). Quant au bilinguisme de sa population, la région de Moncton est effectivement l'une des plus bilingues du Canada. Ce sont toutefois les francophones, minoritaires, qui

affichent le taux de bilinguisme anglais-français le plus élevé, dans une proportion de 87,7 %; quant aux anglophones, seuls 24 % se déclarent bilingues (Statistique Canada [données du recensement de 2006]).

À la lecture de ces données, force est de constater qu'il s'agit, en gros, d'un bilinguisme inégal, ou diglossique, en ce sens que les membres de la communauté minoritaire, les francophones, affichent un taux de bilinguisme nettement plus élevé que les membres de la communauté majoritaire, situation qui s'explique par l'histoire des deux communautés linguistiques et les rapports de force établis entre elles. Longtemps minorisés, les francophones du Nouveau-Brunswick – ou Acadiens – ont, depuis une cinquantaine d'années, réalisé des progrès considérables sur les plans linguistique, social et économique. Après de longues luttes et revendications menées dans les années 1960 et 1970 dans le but de donner au français la place qui lui revenait, les francophones du Nouveau-Brunswick ont vu inscrire leurs droits linguistiques dans une nouvelle loi, la *Loi sur les langues officielles* du Nouveau-Brunswick, promulguée en 1969. Quelques années plus tôt, en 1963, l'Université de Moncton, entièrement de langue française, voyait le jour. La communauté acadienne a connu d'importantes transformations depuis lors, et on assiste aujourd'hui à une consolidation des acquis dans bien des domaines.

Malgré les progrès réalisés par la communauté francophone au fil des années, il n'en demeure pas moins que l'univers langagier du francophone moyen de Moncton est somme toute fragmenté (Dubois 2003: 141). Autrement dit, on assiste à une répartition fonctionnelle des langues qui résulte de l'histoire des contacts entre les deux communautés linguistiques – qui ont fait en sorte que le français a pendant longtemps été minorisé – et du taux de bilinguisme inégal entre anglophones et francophones. Si le francophone peut se servir librement du français à la maison, au travail (dans certains cas), à l'école et dans d'autres situations où il se trouve en présence d'autres francophones, il doit en revanche recourir à l'anglais, langue de la majorité, dans bien des situations de communication s'il veut se faire comprendre. Ce passage à l'anglais, pour le francophone moyen, fait partie des réflexes qu'il a depuis longtemps intériorisés, réflexes qui s'expliquent par la situation de diglossie qui caractérise la région du Grand Moncton (Boudreau et Dubois 1992) et bien d'autres régions de la francophonie minoritaire canadienne. À cela s'ajoute la présence du chiac, vernaculaire qui est depuis longtemps stigmatisé par les francophones d'ailleurs et qui, pour certains, représente le symbole de l'assimilation à l'anglais¹. Bref, les francophones entretiennent des rapports ambivalents et complexes avec leur langue, le français, mais aussi le vernaculaire et l'anglais.

2.4. *Le ministère: MIDEC*

Comme nous l'avons indiqué plus haut, nous avons mené notre étude dans les bureaux d'un ministère de la fonction publique fédérale que nous avons baptisé² MIDEC. MIDEC comptait en tout quelque 270 employés à temps plein au moment où nous avons mené notre étude initiale. Pour les besoins de notre étude, nous nous sommes cependant tenu à l'une des deux grandes sections du bureau, la section «B», qui pour sa part comptait 91 postes, dont 74 étaient occupés³. Sur ces 74 postes, 61 étaient désignés «bilingues», soit 82 %. Pour occuper un poste bilingue, il faut avoir de bonnes connaissances en anglais et en français, bien que ces exigences

varient selon les postes et les fonctions qui y sont rattachées⁴. Les autres postes – 18 % – sont quant à eux désignés « anglais essentiel », ce qui veut dire que seule la connaissance de l'anglais est exigée.

En ce qui concerne la nature du travail, il importe de préciser que les tâches qu'exercent la plupart des fonctionnaires sont de nature avant tout « langagière » (Boutet 2001). Dans l'exercice de leurs fonctions quotidiennes, tous sont appelés à rédiger, bien que la nature des textes qu'ils sont appelés à produire puisse varier énormément selon le poste occupé. Parmi les documents les plus courants figurent les lettres, les rapports et les notes de service. Il faut aussi préciser que la majorité des postes exigent un diplôme universitaire de 1^{er} cycle et que la plupart des fonctionnaires sont effectivement titulaires d'un baccalauréat ou d'une maîtrise. Dans l'ensemble, le niveau de scolarisation des employés est élevé.

Enfin, en ce qui concerne le profil langagier des employés de la section « B », 49 postes sur 74 – ou 66 % – sont occupés par des francophones. Cette proportion peut à première vue paraître quelque peu étonnante dans la mesure où, comme nous l'avons précisé plus haut, les francophones ne représentent que le tiers de la population du Grand Moncton. Mais si l'on tient compte du fait que ce sont surtout les membres de la communauté linguistique minoritaire qui sont bilingues, on comprendra que cette proportion n'a rien de très étonnant. Il se trouve donc que les francophones sont majoritaires en nombre.

2.5. La langue de travail dans la fonction publique canadienne

Contrairement à bien d'autres milieux de travail de la province (la majorité des entreprises privées, par exemple), MIDEC est régi par une politique linguistique. En vertu de la partie V (« Langue de travail ») de la *Loi sur les langues officielles* du Canada, les fonctionnaires ont le droit de travailler dans la langue officielle de leur choix. Selon l'article 34 de la loi, « [l']anglais et le français sont les langues de travail des institutions fédérales. Leurs agents ont donc le droit d'utiliser, conformément à la présente partie, l'une ou l'autre » (*LLO*, partie V). C'est ainsi que les fonctionnaires peuvent, dans certaines régions du pays⁵, choisir de rédiger en anglais ou en français, s'exprimer dans l'une ou l'autre des langues dans les réunions de travail, obtenir des instruments et outils de travail en français ou en anglais, recevoir des services en français (ressources humaines, etc.), se faire superviser dans leur langue maternelle, etc. Toujours est-il que la langue de travail demeure le parent pauvre de la *Loi sur les langues officielles*; les études et les enquêtes révèlent en effet que, malgré les progrès réalisés depuis les années 1980, les francophones ont encore du mal à travailler dans leur langue, et cela pour de nombreuses raisons (voir Bourhis 1994; CLO 2004, entre autres). Parmi les obstacles systémiques les plus fréquemment cités, on compte la non-disponibilité des instruments de travail dans les deux langues officielles, l'absence de services aux employés dans les deux langues, l'absence d'outils (outils informatiques, outils de travail, par exemple) en anglais ou en français, la méconnaissance des droits linguistiques, la désignation aléatoire des postes bilingues et des exigences linguistiques des postes, l'absence d'une des deux langues dans les réunions ou les séances de formation, l'impossibilité de rédiger dans la langue officielle de son choix, l'unilinguisme de certains collègues et membres de la haute gestion, et le manque de leadership de la haute direction (CCG 2003). Ce ne sont pas là les seuls

obstacles, mais ce sont les plus fréquemment cités. Dans la section qui suit, nous verrons ce qu'il en est à MIDEC.

3. Analyse des pratiques langagières à MIDEC

Pour bien comprendre les pratiques de traduction dans ce milieu de travail, il importe de résumer, au préalable, ce qui se dégage de nos observations et des entretiens menés auprès des employés. Autrement dit, dans quelle langue travaille-t-on ? Très sommairement, nos observations ont révélé que si les deux langues sont très présentes à MIDEC, elles n'occupent néanmoins pas les mêmes fonctions ni n'ont le même statut. L'anglais demeure, et de loin, la langue de travail commune, tant à l'oral qu'à l'écrit. C'est en effet l'anglais qui, dans la très grande majorité des cas, constitue la langue des communications écrites (courriels, lettres, rapports, textes pour le Web, etc.), des communications orales entre anglophones et francophones, des communications avec les superviseurs dans les cas où le superviseur a l'anglais comme langue maternelle, des réunions, des séances de formation et des outils de travail (outils informatiques, manuels, etc.).

Cela étant, ce n'est pas dire que le français ne se fait pas entendre. Les francophones étant majoritaires à MIDEC, le français est ainsi très présent, entre francophones, dans des situations de communication dites « informelles ». C'est ainsi que nous avons été amené à établir une distinction entre « langue *de* travail » et « langue *au* travail », distinction qui à notre avis pouvait expliquer un certain nombre de pratiques et de perceptions.

Quant aux raisons qui expliquent que les francophones ont si peu recours au français comme langue de travail, elles sont multiples et bien sûr fort complexes. Dans un premier temps, l'analyse des représentations linguistiques révèle que, chez les francophones, l'anglais est souvent perçu comme la « langue des affaires et du commerce », une langue plus prestigieuse que le français qui, lui, ne serait pas à leurs yeux apte à remplir les mêmes fonctions. Dans un deuxième temps, l'étude révèle aussi qu'un certain nombre de francophones originaires du sud-est de la province (région du Grand Moncton) éprouvent une insécurité linguistique liée non seulement à la présence du vernaculaire, le *chiac*, mais aussi aux contacts intenses avec l'anglais. Qui plus est, de façon générale, les francophones, peu importe leur région de provenance, estiment avoir régressé en français écrit depuis leur arrivée au ministère, à tel point que bon nombre d'entre eux, contraints à travailler surtout dans leur langue seconde, disent aujourd'hui préférer l'anglais comme langue de travail. Il y aurait donc, chez certains francophones, une insécurité linguistique liée à l'érosion des compétences en français écrit au fil des années. Notre étude illustre également que les choix de langue sont indissociables des rapports de pouvoir établis – à la fois entre individus et entre membres des communautés linguistiques –, d'une part, et du territoire d'implantation du ministère, d'autre part. Autre facteur non négligeable : l'unilinguisme d'un certain nombre de fonctionnaires, réalité qui, au dire des participants, constitue un obstacle réel et tangible à l'emploi des deux langues officielles au travail.

Somme toute, il est clair que nous assistons à une répartition fonctionnelle des langues, l'anglais et le français ne remplissant visiblement pas les mêmes fonctions au sein du ministère à l'étude. Si le français demeure omniprésent à l'oral, ce n'est

que dans des situations informelles et surtout entre francophones. Pour le reste, c'est l'anglais qui fait fonction de langue de travail commune. Aussi sommes-nous en présence d'une diglossie (voir LeBlanc 2010). Il reste maintenant à cerner la place et le rôle de la traduction dans ce ministère.

4. Le rôle et la place de la traduction à MIDEDEC

L'anglais étant la langue de travail commune, il s'ensuit que la traduction joue un rôle on ne peut plus capital dans le fonctionnement du ministère qui, soumis aux exigences de la *Loi sur les langues officielles* et de sa politique linguistique⁶, doit produire toutes ses publications officielles et ses communications avec le public dans les deux langues officielles. Il en va de même pour la documentation destinée à ses fonctionnaires. C'est donc dire que, sans la traduction, le ministère ne serait pas en mesure de répondre à ses obligations en matière de langues officielles, donc d'avoir un visage bilingue. Voyons plus précisément ce que les participants à l'étude, y compris les traducteurs, ont à dire à la fois sur la place qu'occupe la traduction et le rôle qu'elle joue à MIDEDEC.

4.1. Le service de traduction interne

Contrairement à bien d'autres ministères fédéraux, MIDEDEC dispose de son propre service de traduction à l'interne. Il emploie quelques traducteurs-rédacteurs qui travaillent en étroite collaboration avec les fonctionnaires de MIDEDEC. Dans l'ensemble, les fonctionnaires entretiennent de bons rapports avec les traducteurs et connaissent bien les procédures établies par le service de traduction. Lorsqu'un texte doit être traduit, il est d'abord envoyé au préposé du service de traduction, qui se charge de répartir les tâches entre les traducteurs. Lorsque le volume de mots à traduire ne peut être traité à l'interne, les textes sont envoyés, par l'intermédiaire du préposé, au Bureau de la traduction⁷. Une fois les textes traduits, le préposé les renvoie aux demandeurs. Selon la majorité des participants à l'étude, le processus est simple et efficace. Dans la plupart des cas, les textes à traduire sont de nature générale (site Web, etc.) et administrative (correspondance générale, rapports, comptes rendus, etc.).

4.2. Un bilinguisme de traduction ?

Compte tenu des données fournies par le chef du service de traduction, la quasi-totalité de la traduction se fait dans le sens anglais-français. Le volume de traduction vers l'anglais est dans l'ensemble très faible, se situant à 2 % environ. Il faut préciser que ce chiffre comprend les textes qui parviennent au ministère en français, le plus souvent du Québec ou du nord du Nouveau-Brunswick. Les traducteurs estiment donc que, au bureau de Moncton, moins de 2 % des textes envoyés au service de traduction sont rédigés initialement en français. Ces chiffres correspondent aux données que nous avons recueillies et confirment, de manière effective, que la langue de préférence des fonctionnaires, tant les anglophones que les francophones, est l'anglais. Il se pratique donc à MIDEDEC un « bilinguisme de traduction », à l'instar de ce qu'avait illustré Dubois (1999) dans une étude sur le rôle et la place de la traduction dans la fonction publique du Nouveau-Brunswick. Autrement dit, c'est grâce à la

traduction que le français est visible et présent, à l'écrit bien entendu. De plus, comme l'avait montré Dubois dans son étude, la traduction s'insère « en bout de ligne du processus de production d'un écrit » (1999 : 260), c'est-à-dire avant sa diffusion dans les deux langues. Tout est d'abord conçu et pensé en anglais pour ensuite être traduit pour répondre aux exigences de la politique linguistique. La même chose vaut pour MIDEDEC.

4.2.1. *Le point de vue des traducteurs : 2007 et 2012-2013*

Interviewés en 2007 et ensuite en 2012-2013 dans le cadre d'un suivi, les traducteurs du service interne de traduction sont venus confirmer que, cinq ans plus tard, la situation n'avait guère évolué : de 95 à 98 % des textes sont traduits de l'anglais vers le français, ce qui nous amène à conclure que très peu de fonctionnaires francophones prennent la plume en français, la langue de préférence demeurant l'anglais. Interrogés sur les motifs qui amènent les francophones à privilégier de façon systématique l'anglais comme langue de rédaction, les traducteurs ont tout de suite évoqué l'efficacité du processus (autrement dit, il est plus facile de rédiger en anglais d'abord – langue que tous les fonctionnaires comprennent, voire maîtrisent – que de rédiger en français) et la réticence des francophones à rédiger leurs documents en français. Sans compter que les francophones sont, dans ce milieu, plus à l'aise en anglais que les anglophones ne le sont en français, les premiers ayant pour la plupart appris l'anglais à un jeune âge, par la force des choses, les seconds l'ayant acquis plus tardivement, parfois même à l'âge adulte. Chose intéressante, à MIDEDEC, les traducteurs sont parmi les seuls à pouvoir travailler presque exclusivement en français, c'est-à-dire dans leur langue maternelle, l'ensemble du personnel du service ayant pris l'habitude de fonctionner dans cette langue.

Enfin, les traducteurs s'entendent pour dire qu'il est en quelque sorte regrettable que le français soit si peu utilisé comme langue de travail commune, comme langue de rédaction. L'effet du « cercle vicieux » est évoqué à quelques reprises dans les entretiens. En d'autres termes, moins on rédige en français, moins cette langue sera perçue comme une langue de travail légitime à côté de l'anglais ; et moins cette langue sera considérée comme une langue légitime, moins on y aura recours et moins on se sentira à l'aise de la manier à l'écrit.

4.2.2. *La traduction, une « façade » ou une « passerelle » ?*

Certains employés, plus critiques, sont d'avis que la traduction n'est somme toute qu'une façade. Sans nier le rôle qu'elle joue dans le respect des exigences en matière de langues officielles, ils sont d'avis qu'elle est en quelque sorte trompeuse dans la mesure où elle donne l'illusion de l'égalité. Éric, jeune fonctionnaire ferré en administration publique, s'interroge sur le rôle quelque peu « artificiel » de la traduction :

- ÉRIC : c'est pour ça je comprends pas / on va faire traduire des documents / on passe notre temps [à traduire et à retraduire] / comme surtout moi / je passe mon temps à prendre un document puis à le regarder / là je change des choses / je l'envoie à la traduction ou peut-être même que j'essaie de faire des changements moi-même en français / je me dis pourquoi on fait ça si / honnêtement / qu'est-ce que ça vaut / c'est juste en cas que quelqu'un le demande mais / c'est comme on dit en anglais *it's like a front* là / tu te dis bon on est bilingues, on fait tout en français puis en anglais mais en principe
- MATTHIEU : en principe ça se passe / en anglais à MIDEDEC ?

— ÉRIC: ça se passe en anglais puis là si jamais il y a une demande / pour de l'accès à l'information / une demande du public / là *oops* / faut changer en français [on fait traduire] / tu sais ce que je veux dire / c'est pour ça des fois que ça me

— MATTHIEU: hum hum

— ÉRIC: c'est pour ça / comme moi j'étais en administration publique / on décortique le gouvernement puis c'est une des choses qui nous différencie [le bilinguisme institutionnel] / le gouvernement du Canada / le gouvernement du Nouveau-Brunswick / ils sont bilingues / c'est peut-être vrai au niveau des services [au public] / là il faut qu'ils parlent français anglais / mais quand t'es derrière là

Par «quand t'es derrière», Éric entend «dans les coulisses», à l'interne, où, comme il nous l'explique, les choses se passent non pas dans les deux langues, mais uniquement en anglais, à l'écrit. D'où l'analogie de la façade. Cette façon de voir les choses, que partagent d'autres fonctionnaires, ne cadre cependant pas avec celle de la haute direction, pour qui la traduction joue un rôle de premier plan, de «passe-elle». Marie, haute fonctionnaire à MIDECC, est d'avis que les fonctionnaires du ministère n'ont pas à s'interroger sur la langue de rédaction, chacun étant libre d'employer l'anglais ou le français à l'écrit:

— MARIE: je me suis toujours sentie libre / dans la fonction publique [...] d'écrire / dans ma langue maternelle / on a tellement / dans la fonction publique on a tellement travaillé / à [...] se doter de services de traduction et de services de révision et de services / en tout cas tout ce qu'on veut / en principe / il y a une personne qui devrait se poser de questions / sur la langue de rédaction

— MATTHIEU: de rédaction / c'est ça?

— MARIE: je veux dire ça / ça c'est l'idéal

— MATTHIEU: ça c'est l'idéal / oui c'est ça

— MARIE: l'idéal / mais / c'est pas tous les gens qui connaissent tous les services qui sont / à notre disposition par exemple

De l'avis de Marie, les obstacles à l'emploi des deux langues, à l'écrit, seraient de nature plus administrative, ou individuelle, les fonctionnaires n'étant peut-être pas au courant des services qui leur sont offerts. Elle ajoute néanmoins que la langue de rédaction ne devrait présenter aucun obstacle «dans l'idéal», ce qui montre qu'elle reconnaît que la situation n'est pas parfaite. Toujours est-il qu'elle ne présente pas la traduction comme une «façade», comme l'ont laissé entendre d'autres fonctionnaires francophones.

4.3. La norme du français écrit et la traduction

Malgré le fait que l'anglais demeure la langue de travail commune, comme nous l'avons illustré, les fonctionnaires francophones sont quand même appelés à lire des textes en français, surtout lorsqu'il s'agit de textes qu'ils ont eux-mêmes rédigés en anglais et acheminés au service de traduction. En fait, il leur arrive souvent d'avoir à relire ces textes afin d'en vérifier le contenu ou encore pour y apporter des modifications (dans les cas où le texte de départ subit de légères modifications, par exemple). De plus, les publications officielles du ministère, son site Web (intranet et extranet) ainsi que les documents acheminés aux employés par les services personnels ou centraux doivent sans exception être diffusés simultanément dans les deux langues officielles. Bref, les francophones ont un contact avec le français écrit, quoiqu'à des degrés variables, bien entendu. Compte tenu de la faible proportion de textes rédigés

en français, les textes français qu'ils lisent sont pour la très grande majorité des traductions produites par les traducteurs du service interne ou encore le Bureau de la traduction. Ces textes sont traduits dans un français normatif, conformément à la manière de traduire entérinée dans les milieux de la traduction au Canada (Mossop 1988; 1989; 1990), que l'on enseigne dans les écoles de traduction. Dès lors, les fonctionnaires francophones en sont venus à conclure que ces textes représentent des modèles à imiter, la norme reflétée dans ces traductions étant non seulement la norme considérée par la plupart comme la norme légitime (Bourdieu 1982), mais aussi celle à laquelle il faut aspirer et à laquelle on doit se mesurer. Cette manière de traduire correspond à ce que Delisle appelle la « traduction idiomatique », une « [s]tratégie de traduction qui consiste à produire un texte d'arrivée conforme aux habitudes d'expression spontanée de ses locuteurs natifs » (2003 : 65). Delisle ajoute que « [l]a notion de traduction idiomatique, liée à celle d'usage, de norme et de contexte socioculturel, tient compte notamment des contraintes de la langue d'arrivée, de ses usages courants ainsi que des règles et conventions observées par la majorité de ses locuteurs » (2003 : 65). Il est à noter que Delisle entend le français standard tel qu'il est employé au Canada, un français normé, dénué de toute trace de l'anglais ou de marques considérées comme trop régionales. Dans un article sur les institutions traduisantes et la traduction idiomatique, Mossop précise qu'il s'agit de la stratégie largement privilégiée par l'État canadien (« idea-based, idiomatic translation » [1989 : 7]). L'objectif, comme il l'explique, est de produire des textes qui, dans l'ensemble, respectent le génie de chacune des langues, qui ne trahissent pas l'origine de l'auteur, bref qui visent à masquer le fait qu'il s'agit d'une traduction. Comme l'explique Mossop,

[t]he federal government's approach has been inspired by the role of English-to-French translation. It has been pointed out (for example Juhel 1982, p. 55ff) that English is overwhelmingly the translated language in Canada, and French the translating language. Translation in Canada is a form of communication that goes mainly in one direction only. Given the fact that Quebecers read so much translation as opposed to original French writing, it is argued that if the translations are not idiomatic, then the French language will cease to be an instrument of cultural identity and ultimately political survival. (1990 : 347)

Dans les entretiens et les discussions avec les fonctionnaires francophones, la grande majorité s'est prononcée sur le rôle de la traduction, sur les textes traduits et sur la norme qu'ils véhiculent. Il est à noter que, au total, nous avons interviewé une trentaine de fonctionnaires (entretiens semi-dirigés). À cela s'ajoutent les discussions que nous avons eues avec la quasi-totalité des fonctionnaires de la section « B », discussions au cours desquelles a été abordée la question des pratiques langagières, y compris la rédaction et la traduction. Nous ne fournissons ici que les extraits les plus probants.

4.3.1. *Du trop « littéral » au trop « soutenu » ?*

Dans un premier temps, un certain nombre de participants, interrogés sur le rôle de la traduction, nous ont fait savoir que le français des traductions, qu'ils estiment toujours de « très bonne qualité » (qualificatif qui revient souvent dans les entretiens et les discussions), ne convient pas toujours, et cela, pour diverses raisons. À titre d'exemple, voici ce que Blanche, l'une des participantes à notre étude, nous révèle à ce sujet. (Il est à noter que Blanche est l'une des rares fonctionnaires francophones à

préférer le français pour la rédaction, et cela même si elle a peu l'occasion de s'en servir compte tenu des obstacles systémiques qui se posent.)

— BLANCHE: souvent le français qu'on voit est de la « traductise » / comme je l'appelle

— MATTHIEU: ah qu'est-ce que vous voulez dire par ça ? (rires)

— BLANCHE: je veux dire que ce sont des documents qui ont d'abord été écrits en anglais et qui ont ensuite été traduits en français / le problème avec les documents qui sont traduits comme ça, c'est qu'ils sont très (xxx) comparativement à ceux qui sont coulants si tu veux [...] si tu lis quelque chose qui a été préparé [dans un ministère au] Québec / ça se lit ah mon doux ça coule c'est beau / tu regardes des choses qui ont été d'abord écrites en anglais puis qui sont en français ensuite / puis je ne parle pas juste de MIDEC je parle de l'ensemble en général de façon générale c'est qu'ils / les traducteurs / souvent ils essaient de trop faire de la traduction mot à mot

— MATTHIEU: ok ok

— BLANCHE: tu sais puis des expressions qui pourraient être beaucoup plus courtes

— MATTHIEU: et plus / comment je dirais ça plus / informelles si tu veux on les rend plus formelles

Dans l'esprit de Blanche, le français des traductions ne serait pas toujours aussi fluide que celui des textes rédigés directement en français (comme ceux qui sont issus du Québec, par exemple) du fait que, à son sens, les traducteurs préfèrent les traductions plus littérales (« mot à mot ») ou « formelles ». Elle nous explique plus tard dans l'entretien que ce sont *non pas les textes dans leur ensemble* qui sont traduits mot à mot, mais plutôt les titres (de textes, de documents, de programmes, etc.), qui constituent pour elle une source d'irritation, les titres proposés étant souvent plus longs que les titres traduits et donc moins « mordants ». En fait, ce qui semble lui déplaire – et qu'elle confirme dans une discussion ultérieure –, c'est que les traducteurs *ne font pas suffisamment de traduction littérale*, c'est-à-dire que les solutions proposées sont parfois trop éloignées de celles du texte de départ, à son sens. On ressent clairement une certaine ambivalence dans ses propos, ambivalence qu'elle explique plus tard, vers la fin de l'entretien, lorsqu'elle revient sur la question de la qualité du français des traductions. Consciente que, à force de rédiger en anglais, elle est, elle aussi, moins à l'aise en français qu'elle ne l'était avant son entrée en fonction à MIDEC, elle affirme ce qui suit:

— BLANCHE: moi parfois je me pose des questions sur ma rédaction [en français] parce que mon français n'est pas [d'aussi bonne qualité que celui de ceux] qui font la traduction de l'autre côté [il s'agit d'une référence à la section « d'à côté » où travaillent entre autres les traducteurs]

Elle m'explique que malgré des efforts soutenus, elle n'arrive pas à produire, en français, des textes qui soient à son avis de qualité égale à ceux des traducteurs professionnels: les tournures françaises ne lui viennent pas spontanément à l'esprit, le vocabulaire spécialisé ne lui est pas toujours familier, les outils de travail lui sont parfois inconnus, etc. Elle fait ensuite référence au style de ses propres textes, qu'elle juge parfois boiteux lorsqu'elle les compare aux traductions. Comme d'autres, Blanche entretient des rapports ambivalents avec la norme qui est appliquée dans les traductions: d'un côté, elle estime que les traducteurs s'approprient parfois les textes en s'éloignant trop de l'original; d'un autre, elle juge que ce sont vraiment eux qui possèdent la norme légitime, norme qu'elle estime difficilement accessible.

4.3.2. Les traducteurs, détenteurs de la norme légitime

D'autres participants francophones renchérissent sur ce que soutient Blanche en insistant sur l'écart – toujours perçu – entre leurs propres productions en français et les traductions. Voici quelques commentaires émis par un groupe de francophones auprès de qui nous avons abordé la question de la traduction : « Si seulement je pouvais rédiger aussi bien que les traducteurs » (Gisèle) ; « Je ne voudrais jamais qu'on compare mon texte à celui des traducteurs » (Rosemonde) ; « C'est plus simple de le faire en anglais et puis de le soumettre à la traduction. De cette façon, le français sera de meilleure qualité » (Patrice). Cette façon de voir les choses est bien résumée dans l'extrait suivant :

— ANNETTE : parce que j'ai un GRAND respect pour les traducteurs / moi mon français est / parce que je ne le pratique pas [mon français écrit]

Parallèlement, quelques-uns estiment que le français des traductions s'éloigne trop du français de tous les jours et ne convient ainsi pas à toutes les situations de communication. C'est ce que nous explique Martin :

— MARTIN : puis on sait bien que les traductions des fois c'est pas / ça nous parle pas ben ben / des fois c'est dans un français qui est pas un français de travail ou un français d'usage / qu'on peut utiliser facilement

— MATTHIEU : un français trop soutenu parfois ou

— MARTIN : c'est un français des fois parisien

— MATTHIEU : ok

Les fonctionnaires francophones qui abondent dans le sens de Martin sont d'avis que ce français, qu'ils considèrent comme trop soutenu, est néanmoins toujours « de bonne qualité » (ces remarques reviennent de façon systématique) ; il serait tout simplement, à leurs yeux, trop soutenu et parfois mal adapté au lecteur, témoin l'allusion au français « parisien ». Il reste que, aux yeux de la quasi-totalité des francophones, ce sont les traducteurs qui sont les réels détenteurs de la norme dite légitime. Quelques-uns font même référence au pouvoir que détiennent les traducteurs. En faisant référence au nom d'un programme administré par le ministère, Nadine nous explique que la majorité des francophones préfère le titre anglais – ainsi que le sigle anglais – du fait que la traduction du titre est, à ses yeux, inutilisable parce que « trop éloignée de l'anglais », les traducteurs étant mal à l'aise avec l'emploi du mot « initiatives » pour traduire l'anglais *initiatives*. Voici ce que Nadine nous dit à ce sujet :

— NADINE : puis personne ne l'utilise du tout donc [le titre français] / on se fait du tort / en donnant trop d'autorité aux traducteurs au lieu de / de leur dire non non non c'est mon programme c'est moi qui va inventer le titre

Selon Nadine, il faudrait que les titres de programmes – et partant les acronymes et les sigles – soient l'œuvre non seulement des traducteurs, mais également des fonctionnaires francophones responsables des dossiers.

4.3.3. La traduction comme instrument de diffusion du français

Si quelques participants francophones ont posé un regard critique sur le français des traductions, en revanche la majorité d'entre eux sont d'avis qu'il est de bonne qualité. Ils attribuent en fait aux traductions une fonction pédagogique, dans la mesure où elles permettent aux fonctionnaires francophones – et aussi anglophones, quoique

dans une moindre mesure – de se familiariser avec la terminologie française de l'administration fédérale, des divers programmes, de certains secteurs d'activité, etc. Ils confèrent donc à la traduction une fonction de « diffusion », d'« aménagement », de « francisation », qui à leurs yeux est essentielle, compte tenu du fait que c'est l'anglais qui domine comme langue de travail. Si ce n'était des traductions, le français serait complètement absent, à leur sens.

5. Observations finales et pistes de réflexion

Dans son ensemble, l'analyse qui précède nous éclaire sur le rôle de la traduction dans ce ministère de la fonction publique fédérale qu'est MIDEF. Dans un premier temps, l'examen de la place qu'occupe la traduction illustre la complexité des pratiques langagières dans ce milieu de travail et nous renseigne sur la dynamique linguistique particulière qui y est créée. Il nous permet plus précisément de saisir le poids que pèsent le français et l'anglais, puis de mieux comprendre, dans toutes ses nuances, la situation de diglossie qui perdure. Ce que l'on constate, c'est que les deux langues n'ont ni le même prestige ni les mêmes fonctions, l'anglais demeurant la principale langue de travail commune. Le français conserve ainsi son statut de langue minoritaire, comme il l'est dans la région du Grand Moncton et dans l'ensemble du Nouveau-Brunswick. Les pratiques de traduction sont donc, dans une large mesure, le reflet ou encore le baromètre du rapport de force entre les langues et, partant, entre les communautés en contact. Comme l'affirme Millán-Varela, la traduction est toujours révélatrice des rapports de pouvoir asymétriques qui existent entre les langues et les communautés linguistiques (2003).

Par ailleurs, l'analyse des pratiques de traduction révèle que, en tant qu'activité, la traduction permet à l'institution – c'est-à-dire MIDEF et par ricochet le gouvernement fédéral – de répondre à ses obligations en matière de langues officielles. Grâce à sa politique linguistique – et donc à sa politique de traduction (voir Meylaerts 2011b) –, le ministère est en mesure de faire montre de son bilinguisme officiel, affichant simultanément les versions anglaise et française de tous ses documents : communiqués, rapports, analyses, sites Web, communications avec ses employés, etc. C'est ainsi que l'on a l'impression que tout se fait parallèlement dans les deux langues, alors que, en réalité, tout se fait en premier dans une seule langue, en l'occurrence l'anglais, pour ensuite se faire traduire vers l'autre langue, le français. Comme le précise Koskinen, « [i]nstitutional translation [...] often (although not always) hides its translational origins » (2011 : 58). Koskinen rejoint ici Mossop, qui justement soutient que la stratégie de traduction idiomatique préconisée par le gouvernement canadien risque de donner une fausse impression (1990) en ce qu'elle occulte la domination de l'anglais dans la fonction publique fédérale. En effet, en cherchant systématiquement à produire deux versions parallèles, l'une en anglais et l'autre en français, pour diffusion simultanée, le gouvernement masque l'origine du rédacteur du texte et, de ce fait, donne l'impression que la fonction publique est un modèle de bilinguisme équilibré à l'intérieur : « Idiomatic translation by its nature conjures up a certain image of the state which does not correspond to its reality [...] » (Mossop 1990 : 347).

Qui plus est, outre que cette approche masque certaines inégalités, elle peut, dans certains cas précis, susciter un conflit de normes. Car, comme nous l'avons vu, les

traducteurs au service de l'institution doivent se conformer à la stratégie de traduction préconisée, soit la traduction idiomatique, et cela, peu importe le destinataire. La normalisation est par ailleurs l'une des caractéristiques de la traduction institutionnelle :

The collective and anonymous nature of institutional translation also relates to another recurrent feature of it: standardisation (Trosborg 1997 : 151). As the institutional author remains the same regardless of the personality of those playing the role of its translators, it is typically considered necessary to control the consistency of the vocabulary, syntax and style of all documents. (Koskinen 2011 : 58)

Si les traducteurs se conforment d'instinct à cette norme, à cette manière de traduire, c'est que, comme nous l'avons précisé plus haut, il s'agit de la norme à l'aune de laquelle ils seront évalués par leur employeur, le gouvernement canadien, ou encore par leur ordre professionnel, et cela peu importe le public pour lequel ils traduisent, qu'il s'agisse de francophones en situation majoritaire (Québec, par exemple) ou de francophones en situation minoritaire (à l'extérieur du Québec). Dans un contexte où le français est langue minoritaire, l'application systématique d'une norme trop rigide⁸ – la même pour tous, sans exception – risque d'exacerber l'insécurité linguistique dont souffrent bon nombre de francophones qui, au départ, sous-estiment déjà leurs compétences en français.

Malgré cela, l'analyse des pratiques de traduction montre que la traduction revêt également une fonction didactique. Comme elle donne au français presque toute sa visibilité au sein de ce ministère, la traduction constitue un instrument de diffusion de la langue minoritaire, et peut *ipso facto* contribuer à son maintien et à son épanouissement, comme l'avait par ailleurs fait observer Toury : « [...] translating may certainly serve as a means for both actual preservation and development of a language – and enhancing self-esteem in its speakers [...] » (1985 : 7). C'est donc dire que la traduction vers le français a effectivement, à MIDECC comme dans l'ensemble de la francophonie minoritaire canadienne, un rôle éminemment sociolinguistique (Juhel 1982) et fait ainsi partie des stratégies d'aménagement linguistique. C'est justement ce qu'avait illustré Dubois (1999) à propos de la fonction publique provinciale du Nouveau-Brunswick, où la traduction est en quelque sorte un agent de francisation. Dans un article sur le rôle de la traduction dans la société canadienne, Brisset (1991) avait également fait ressortir le rôle positif qu'a joué la traduction, à savoir celui de moteur de la francisation de certains grands secteurs d'activité jusque-là dominés par l'anglais.

Finalement, cela n'est pas sans créer des situations paradoxales, en ce sens que la traduction peut, d'un côté, contribuer à masquer les rapports de force entre deux communautés linguistiques et, d'un autre, donner à la langue minoritaire une plus grande visibilité et une certaine viabilité :

Minority languages have a fundamentally paradoxical relationship with translation. As languages operating in a multilingual world with vastly accelerated information flows from dominant languages, they must translate continually in order to retain their viability and relevance as living languages. Yet translation itself may in fact endanger the very specificity of those languages that practice it, particularly in situations of diglossia. (Cronin 1995 : 89)

Si, au bout du compte, le français n'est jamais, dans ce milieu, une langue d'expression, c'est-à-dire une langue de *rédaction* au même titre que l'anglais, mais seulement une langue de *traduction*, il y a lieu de s'interroger sur l'efficacité des mesures mises en place par l'État, c'est-à-dire des politiques linguistiques sur la langue de travail. Bien qu'on ne puisse nier le rôle essentiel que joue la traduction dans le fonctionnement de ce ministère, la quasi-absence du français comme langue de rédaction, comme langue de travail, conjuguée aux effets de la domination de l'anglais sur les membres de la minorité linguistique soulèvent d'importantes questions quant à la place du français comme langue d'expression⁹. C'est là, à notre sens, l'une des principales limites de la politique linguistique canadienne. Si l'on cherche à assurer la progression vers l'égalité des deux communautés linguistiques, il est primordial que celles-ci soient des sociétés d'expression et que le français soit lui aussi, à l'instar de l'anglais, langue de communication, langue de rédaction, bref langue d'expression. La traduction, si nécessaire soit-elle, ne peut être le seul et unique véhicule de diffusion du français en contexte linguistique minoritaire. Pratiquée à dose massive de manière unidirectionnelle, c'est-à-dire vers la langue de la minorité, la traduction ne fait que maintenir une illusion d'égalité¹⁰, ce qui est, somme toute, contraire à la lettre et à l'esprit de la politique linguistique canadienne. Si la traduction permet au gouvernement de s'afficher dans les deux langues et donc de répondre à ses obligations en matière de langues officielles, en revanche elle ne contribue pas toujours à l'épanouissement des francophones minoritaires en tant que société expressive.

Enfin, nous osons croire que cette recherche, par sa méthodologie, permet de mieux saisir la complexité de l'activité traduisante non seulement comme pratique langagière, mais aussi comme pratique sociale. L'approche ethnographique, caractérisée par une longue incursion sur le terrain, nous permet de déconstruire le rôle que joue la traduction en la confrontant aux autres pratiques langagières et, surtout, aux représentations qu'entretiennent les locuteurs avec leur langue et celle des autres. C'est là, à notre humble avis, que réside l'originalité de notre étude. Il reste maintenant à entreprendre d'autres recherches de ce genre, non seulement au sein des institutions du même type, mais aussi dans d'autres organismes et milieux (l'entreprise privée, par exemple), et cela dans le but de mieux mettre à contribution l'apport inestimable de l'approche ethnographique à la traductologie.

REMERCIEMENTS

Nous tenons à remercier tous ceux qui ont accepté de prendre part à cette étude. N'eût été leur participation enthousiaste, cette recherche n'aurait jamais vu le jour.

NOTES

1. Variété du français parlée dans le sud-est du Nouveau-Brunswick, le chiac est un vernaculaire qui résulte du contact intense entre le français acadien traditionnel et l'anglais. Il se caractérise notamment par « l'intégration et la transformation, dans une matrice française, de formes lexicales, syntaxiques, morphologiques et phoniques de l'anglais » (Boudreau 2003: 176). Comme le signale Perrot, qui s'intéresse à ce vernaculaire depuis les années 1990, le chiac est le résultat d'un *mélange de langues*, à ne pas confondre avec l'*alternance codique* (2005: 318). C'est ce qui l'amène à caractériser le chiac de « code mixte » stable, qui se situe dans une matrice française et qui est perçu par ses locuteurs comme une variété du français (Perrot 2005: 318).
2. Conformément à l'Énoncé de politique des trois Conseils subventionnaires du Canada (Éthique de la recherche avec les êtres humains), les données recueillies doivent demeurer confidentielles.

de manière à garantir l'anonymat des participants. Groupe en éthique de la recherche – Énoncé de politique des trois Conseils : consulté le 29 juin 2013, http://ethique.gc.ca/pdf/fra/eptc2/EPTC_2_FINALE_Web.pdf

3. Concernant la nature des fonctions exercées par les fonctionnaires, il existe, dans la section « B », quatre grands groupes professionnels : a) le groupe de « direction » (responsabilités de gestion, notamment); b) le groupe chargé de la planification, de l'élaboration, de la prestation et de la gestion de politiques, de programmes et de services liés au mandat du ministère (il s'agit du groupe le plus important, représentant plus de la moitié des postes); c) le groupe chargé de l'exécution de sondages, d'études et de projets ainsi que de l'analyse et l'évaluation de politiques, de projets et de programmes; d) le groupe chargé des services de soutien administratif.
4. Il importe de préciser que les exigences en matière de bilinguisme sont rattachées aux postes et aux fonctions inhérentes aux postes. Autrement dit, celui qui occupe un poste bilingue doit, avant tout, être en mesure d'offrir un service aux clients du ministère dans la langue de choix du client (correspondance, documentation, etc.). Par contre, rien n'oblige l'employé à rédiger, à l'interne, dans l'une ou l'autre des langues; il est libre d'employer la langue dans laquelle il est le plus à l'aise, quitte à passer par le service de traduction interne pour communiquer avec un de ses clients externes.
5. Les régions désignées bilingues pour les besoins de la langue de travail comprennent la région de la Capitale- Nationale (Ottawa-Gatineau), la région de Montréal, l'ensemble du Nouveau-Brunswick, certaines parties du nord et de l'est de l'Ontario, et certaines parties des Cantons-de-l'Est, de la Gaspésie et de l'Ouest québécois.
6. À noter qu'il existe, à MIDECC, un document intitulé *Langues de travail à MIDECC* qui résume les droits des employés et les responsabilités du ministère quant à la langue de travail. Ce document fait fonction de politique linguistique (et donc de politique de traduction). Y est dressée la liste des services et des instruments que les employés peuvent recevoir dans la langue de leur choix. Dans son ensemble, la politique reprend les grandes lignes des documents existant en la matière, en l'occurrence la partie V de la loi fédérale et les diverses directives linguistiques en vigueur dans la fonction publique fédérale canadienne.
7. Le Bureau de la traduction « est l'organisme fédéral chargé d'appuyer le gouvernement du Canada dans ses efforts visant à fournir des services aux Canadiens et aux Canadiennes et à communiquer avec eux dans la langue officielle de leur choix » (www.bt-tb.tpsgc-pwgsc.gc.ca, consulté le 21 février 2014). Il offre aux ministères et aux organismes du gouvernement fédéral non seulement des services de traduction (générale, technique et spécialisée), mais aussi des services de révision, de normalisation, d'interprétation, et de formation et d'évaluation.
8. Comme l'explique Cronin à propos de l'irlandais, les traducteurs qui traduisent vers une langue minoritaire se trouvent souvent dans une position difficile, entre l'arbre et l'écorce : « The translator attempts to respect the linguistic integrity of the target language particularly at the levels of syntax and idiom [...]. In so doing, however, s/he is open to the charge of "purism," of the "ethnic cleansing" of language, of a commitment to atavistic, originary essentialism. Translators in minority languages are thus placed in a classical double bind. If they translate allowing the full otherness of the dominant language to emerge in the translation, inviting rather than eliminating anglicisms from their Irish translations, then the language into which they translate becomes less and less recognizable as a separate linguistic entity capable of future development and becomes instead a pallid imitation of the source language in translatoresque. On the other hand, if they resist interference and opt for target-oriented communicative translations that domesticate the foreign text, the danger is one of complacent stasis » (1995 : 90).
9. Voir aussi Larivière (1994) sur le rôle de la traduction au Manitoba, par exemple.
10. Nous sommes d'accord avec Cronin pour dire que les minorités linguistiques doivent elles aussi être conscientes de la place qu'occupe la traduction dans leur société et du rôle qu'elle y joue : « A third factor that informs the relational position of minority languages is the fact that it is precisely the pressure to translate that is a central rather than a peripheral aspect of the experience. In this respect, for minority languages themselves it is crucial to understand the operation of the translation process itself as the continued existence of the language and the self-perception and self-confidence of its speakers are intimately bound up with translation effects. Translation theory should [also be seen] as a crucial means to understanding the position of minority-language speakers in relationships of language and power » (1995 : 88-89). Enfin, nous sommes aussi d'accord avec Meylaerts pour dire que les recherches sur les politiques de langue doivent cesser de passer sous silence le rôle clé de la traduction (2009 : 7).

RÉFÉRENCES

- ALLAIN, Greg (2006): « Resurgo ! » La renaissance et la métropolisation de Moncton. *Francophonies d'Amérique*. 22:95-119.
- BLANCHET, Philippe (2000): *La linguistique de terrain: méthode et théorie. Une approche ethno-sociolinguistique*. Rennes: Presses de l'Université de Rennes.
- BOUDREAU, Annette (2003): Construction identitaire et espace urbain: le cas des Acadiens de Moncton. In: Thierry BULOT et Leila MESSAOUDI (dir.), *Sociolinguistique urbaine. Frontières et territoires*. Cortil-Wodon (Belgique): Éditions Modulaires Européennes. 169-202.
- BOUDREAU, Annette et DUBOIS, Lise (1992): Insécurité linguistique et diglossie: étude comparative de deux régions de l'Acadie du Nouveau-Brunswick. *Revue de l'Université de Moncton*. 25(1-2):3-22.
- BOURDIEU, Pierre (1982): *Ce que parler veut dire. L'économie des échanges linguistiques*. Paris: Fayard.
- BOURHIS, Richard Y. (1994): Bilingualism and the language of work: The Linguistic Work Environment Survey. *International Journal of the Sociology of Language*. 105-106: 217-266.
- BOUTET, Josiane (2001): La part langagière du travail: bilan et perspectives. *Langage et société*. 98:17-42.
- BRISSET, Annie (1991): Le rôle de la traduction dans la société canadienne. *L'Actualité terminologique*. 24(1):7-8.
- CALVET, Louis-Jean (1999): *Pour une écologie des langues du monde*. Paris: Plon.
- CENTRE CANADIEN DE GESTION (CCG) (2003): *Le français à suivre? Redonner un dynamisme aux langues officielles en milieu de travail = French to follow? Revitalizing Official Languages in the Workplace*. Ottawa: Centre canadien de gestion.
- COMMISSARIAT AUX LANGUES OFFICIELLES (CLO) (2004): *De la parole aux gestes. La langue de travail au sein de la fonction publique fédérale*. Ottawa: Commissariat aux langues officielles.
- CRONIN, Michael (1995): Altered States: Translation and Minority Languages. *TTR*. 8(1):85-103.
- DELISLE, Jean (2003): *La traduction raisonnée. Manuel d'initiation à la traduction professionnelle de l'anglais vers le français*. 2^e éd. Ottawa: Presses de l'Université d'Ottawa.
- DUBOIS, Lise (2003): Le bilinguisme à Moncton: lieu de divergences. In: Thierry BULOT et Leila MESSAOUDI (dir.), *Sociolinguistique urbaine. Frontières et territoires*. Cortil-Wodon (Belgique): Éditions Modulaires Européennes. 137-170.
- DUBOIS, Lise (1999): *La traduction officielle au Nouveau-Brunswick: sa place et son rôle*. Thèse de doctorat non publiée. Québec: Université Laval.
- FLYNN, Peter (2010): Ethnographic approaches. In: Yves GAMBIER et Luc VAN DOORSLAER (dir.), *Handbook of Translation Studies*. Vol. 1. Amsterdam et Philadelphie: John Benjamins. 116-119.
- GUEUNIER, Nicole (1997): Représentations linguistiques. In: Marie-Louise MOREAU (dir.), *Sociolinguistique. Concepts de base*. Bruxelles: Mardaga. 246-252.
- HELLER, Monica (2011): *Paths to Post-Nationalism. A Critical Ethnography of Language and Identity*. Oxford et New York: Oxford University Press.
- HELLER, Monica (2002): *Éléments d'une sociolinguistique critique*. Paris: Didier.
- HUBSCHER-DAVIDSON, Séverine (2011): A discussion of ethnographic research methods and their relevance for the translation process. *Across Languages and Cultures. A Multidisciplinary Journal for Translation and Interpreting Studies*. 12(1):1-18.
- JUHEL, Denis (1982): *Bilinguisme et traduction au Canada. Rôle sociolinguistique du traducteur*. Québec: Centre international de recherche sur le bilinguisme (CIRB).
- KOSKINEN, Kaisa (2011): Institutional translation. In: Yves GAMBIER et Luc VAN DOORSLAER (dir.), *Handbook of Translation Studies*. Vol. 2. Amsterdam et Philadelphie: John Benjamins. 55-60.
- KOSKINEN, Kaisa (2008): *Translating Institutions. An Ethnographic Study of EU Translation*. Manchester: St. Jerome.
- LABOV, William (1976): *La sociolinguistique*. Paris: Éditions de minuit.

- LARIVIÈRE, Louise (1994): Les problèmes de la traduction en milieu minoritaire: le cas du Manitoba. *Francophonies d'Amérique*. 4:107-117.
- LEBLANC, Matthieu (2010): Le français, langue minoritaire, en milieu de travail: des représentations linguistiques à l'insécurité linguistique. *Nouvelles perspectives en sciences sociales. Revue internationale de systémique complexe et d'études relationnelles*. 6(1):17-63.
- MEYLAERTS, Reine (2011a): Translational Justice in a Multilingual World: An Overview of Translational Regimes. *Meta*. 56(4):743-757.
- MEYLAERTS, Reine (2011b): Translation policy. In: Yves GAMBIER et Luc VAN DOORSLAER (dir.), *Handbook of Translation Studies*. Vol. 2. Amsterdam et Philadelphie: John Benjamins. 163-168.
- MEYLAERTS, Reine (2009): « Et pour les Flamands, la même chose »: quelle politique de traduction pour quelles minorités linguistiques? *Meta*. 54(1):7-21.
- MILLÁN-VARELA, Carmen (2003): « Minor » Needs or the Ambiguous Power of Translation. In: Gabrielle HOGAN-BRUN et Stefan WOLFF (dir.), *Minority Languages of Europe. Frameworks, Status, Prospects*. Houndmills et New York: Palgrave MacMillan. 155-172.
- MOSSOP, Brian (1990): Translating Institutions and « Idiomatic » Translation. *Meta*. 35(2):342-355.
- MOSSOP, Brian (1989): « Write Idiomatically and Translate Ideas not Words »: Three Defects of the Prevailing Doctrine of Translation. In: Candace SÉGUINOT (dir.), *The Translation Process*. Toronto: H.G. Publications, School of Translation, York University. 7-20.
- MOSSOP, Brian (1988): Translating Institutions: A missing factor in translation theory. *TTR*. 1(2):65-71.
- PERROT, Marie-Ève (2005): Le chiac de Moncton: description synchronique et tendances évolutives. In: Albert VALDMAN, Julie AUGER et Deborah PISTON-HATLEN (dir.), *Le français en Amérique du Nord. État présent*. Sainte-Foy: Presses de l'Université Laval. 307-326.
- PETITJEAN, Cécile (2011): Effets et enjeux de l'interdisciplinarité en sociolinguistique. D'une approche discursive à une conception praxéologique des représentations linguistiques. *TRANEL – Travaux neuchâtelois en linguistique*. 53: 147-171.
- TOURY, Gideon (1985): Aspects of translating into minority languages from the point of view of Translation Studies. *Multilingua – Journal of Cross-Cultural and Interlanguage Communication*. 4:3-10.
- TROSBORG, Anna (1997): Translating Hybrid Political Texts. In: Anna TROSBORG (dir.), *Text Typology and Translation*. Amsterdam et Philadelphie: John Benjamins. 145-158.
- WOLF, Michaela (2010): Sociology of translation. In: Yves GAMBIER et Luc VAN DOORSLAER (dir.), *Handbook of Translation Studies*. Vol. 1. Amsterdam et Philadelphie: John Benjamins. 337-343.
- WOLF, Michaela (2002): Culture as translation – and Beyond. Ethnographic Models of Representation in Translation Studies. In: Theo HERMANS (dir.), *Crosscultural Transgressions. Research Models in Translation Studies II. Historical and Ideological Issues*. Manchester: St. Jerome. 180-192.